



Le Conseil Informe...

SÉANCE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ NOVEMBRE 2015

FINANCES

DÉPENSES ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois de d'octobre 2015 pour un montant de 120 263.34\$ incluant les taxes et les dépenses du Centre des Loisirs, de la Bibliothèque Gilbert-Langevin et du Complexe sportif. Les paiements ont été autorisés ainsi que les versements des contributions pour et au nom des organismes municipaux cités ci-dessus.

PERMIS ☞ La direction générale a présenté un rapport sur les permis émis à ce jour. Un total de 2 348 500\$ en modifications a été émis dont 425 000\$ en constructions résidentielles, 767 500\$ en rénovations résidentielles et 400 000\$ en rénovations commerciales.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Album des finissants de la Polyvalente des Quatre-Vents: 150\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Autorisation de cession du chalet du ministère de la Faune et des Parcs en faveur de la Corporation du Moulin des Pionniers pour la création de nouvelles activités touristiques.

VENTES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2014

☞ L'administration municipale a transmis le premier avis de vente pour non-paiement des taxes 2014 pour les **49 propriétés** dont le solde des taxes demeure impayé à ce jour, ce qui représente un montant total de **45 072.11\$**.

SPORTS ET LOISIRS

GUIGNOLÉE 2015 ☞ Lors de la séance régulière de novembre, les membres du conseil ont accepté une participation financière de l'ordre de 250\$ pour la Guignolée 2015 du Comité d'entraide, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb.

PRENDRE NOTE QUE LE COMPLEXE SPORTIF EST MAINTENANT OUVERT.

MARCHE DE NOËL 2015 ☞ Prendre note que la marche de Noël traditionnelle aura lieu le 20 décembre prochain. Surveillez l'édition de décembre du Conseil Informe pour les détails. Les membres du conseil ont accordé un budget de 2 000\$ pour la tenue de l'évènement.

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COMMUNAUTAIRE ☞ L'inauguration du Centre d'entraînement a été un franc succès. Plus de 300 personnes ont pu visiter le centre, rencontrer les intervenants et collaborateurs, assister aux conférences gratuites et essayer les équipements. Inscrivez-vous pour le Centre d'entraînement de La Doré au bureau municipal. Voici la tarification :

JOURNÉE	5\$
SEMAINE	17.25\$
MOIS	34.50\$
3 MOIS	86.25\$
6 MOIS	138\$
1 AN	230\$
Taxes incluses	Clé d'accès : Dépôt de 10\$

Ouvert 24/24 7/7 jours
Certificat cadeau disponible

DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOËL ☞ Une nouvelle activité prendra place lors de la Guignolée 2015. La Municipalité invite tous les enfants de 0 à 12 ans à un dépouillement d'arbre de Noël à 13h le 6 décembre. Pour participer, procurez-vous un dessin à colorier soit au bureau municipal, soit sur Facebook ou sur le site internet de la Municipalité. Ramenez le dessin colorié au bureau municipal avant le 1^e décembre, 16h et tous les enfants ayant rapporté leur coloriage recevront un cadeau lors du dépouillement. Participez en grand nombre.

COMMUNAUTAIRE

STATIONNEMENT ☞ N'oubliez pas qu'à partir du **15 novembre** et ce jusqu'au **1^{er} avril 2016** il est **interdit** de **stationner** ou d'**immobiliser** un véhicule sur le chemin public entre **minuit et 7h**.

COURS D'ANGLAIS ☞ De janvier à mars 2016. 10 cours de 3h. Coût : 60\$ Info: Lisa Boily 256-3545 p.2225



NOUVEAUX ARRIVANTS ET NOUVEAUX NÉS ☞ Avis à tous les nouveaux arrivants et aux nouveaux nés de la municipalité. N'oubliez pas de vous inscrire afin de bénéficier des programmes qui peuvent s'appliquer à vous. D'ailleurs, une activité spéciale sera réalisée lors de la Guignolé, le 6 décembre prochain, à l'intention des nouveaux citoyens et des nouveaux nés. Inscrivez-vous au 418-256-3643.

AIDE AUX AÎNÉS ☞ Un service est maintenant disponible via le **8-1-1** pour signaler de la maltraitance, de l'isolement ou autres situations dangereuses vécues par les aînés. N'hésitez pas à signaler les cas problématiques, il en va de la sécurité de nos aînés.

CONTENEURS DE DÉCHETS ☞ Veuillez prendre note qu'il n'est pas permis de déposer des déchets de toutes sortes dans les conteneurs des édifices publics et/ou commerciaux. Ces derniers ne sont pas des Écocentres. Veuillez aller porter vos matières recyclables ou autres aux Écocentres de la Régie des matières résiduelles. Également, il est interdit de déposer des déchets, même organiques, sans autorisation de la MRC Domaine-du-Roy au « Pic en U » et/ou au « Pic à Ti-Pit » et/ou sur l'ensemble du territoire. Ces déchets doivent également être déposés aux Écocentres.

PARENTS VEUT SAVOIR...! LES PARENTS : L'ANTI-VIRUS EFFICACE DES MÉDIAS SOCIAUX? ☞ Savoir accompagner le jeune dans son utilisation de ces médias. Savoir comment les jeunes construisent leur identité numérique. Comprendre pourquoi l'identité numérique est importante pour les jeunes et quelles influences cela pourrait avoir sur leur futur. Identifier certains comportements, habitudes et valeurs à transmettre aux jeunes. Prendre conscience de la limite des parents. Répondre aux questions des jeunes. **GRATUIT**

Conférencier : Patrick Giroux, UQAC

Polyvalente Jean-Dolbeau, le 11 novembre à 19h

Cité étudiante, le 25 novembre à 19h

Info : 418-275-4136 poste 1049

Prendre note qu'il y aura une séance spéciale du conseil municipal lundi le 9 novembre à 15h pour l'attribution du contrat d'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité.

Assistez en grand nombre à la séance ajournée du conseil municipal prévue pour le lundi, 16 novembre à 20h à la salle du conseil. À cette occasion, le Maire fera son rapport sur la situation financière de la Municipalité pour 2014, pour 2015 à ce jour et les orientations pour 2016.

Bienvenue à tous.

POLLUTION VISUELLE, MATÉRIELLE ET ORGANIQUE ☞ La Municipalité désire informer la population qu'un règlement est en vigueur afin de contrer la pollution visuelle, matérielle et organique sur son territoire. Nous demandons donc à tous d'être attentifs à l'entretien de leur propriété et à ramasser tous les objets indésirables.

Vos avertisseurs de fumée sont-ils prêts! ☞ Depuis la commercialisation de l'avertisseur de fumée en 1980, le nombre de décès a chuté de plus de 60 % au Québec.

Installation d'un avertisseur de fumée

- Installer un avertisseur de fumée par étage, y compris le sous-sol, dans le corridor, près des chambres et dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée;
- Installer l'appareil au plafond, à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond;
- Ne jamais retirer la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent. L'installer plus loin, car il doit être trop près de la cuisine ou de la salle de bain;
- Installer aussi un avertisseur de fumée au chalet et faire les mêmes vérifications;
- Penser à faire inter connecter par un maître électricien tous les avertisseurs de fumée électriques de la maison. Ainsi, lorsque l'un d'eux sonne, ils sonnent tous, peu importe où est le feu;
- Si un occupant est sourd ou malentendant, installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.

Entretien de l'avertisseur de fumée

- Remplacer la pile aux changements d'heure ou selon les recommandations du manufacturier;
- Ne jamais utiliser de pile rechargeable;
- Vérifier une fois par mois en appuyant sur le bouton d'essai;
- Vérifier annuellement sa capacité à détecter la fumée en l'exposant à la fumée;
- Passer légèrement l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile, au moins une fois par année;
- Ne jamais le peindre;
- Le remplacer 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier.

Responsabilités des propriétaires et des locataires

- Les propriétaires ont l'obligation d'installer, dans chaque logement, un avertisseur de fumée par étage, ainsi que dans les corridors et cages d'escalier.
- Dans un immeuble à logements, le locataire a généralement la responsabilité de l'entretien de l'avertisseur de fumée et de sa pile. Par contre, cette responsabilité peut faire l'objet d'une entente entre le locataire et le propriétaire à la signature du bail.

